



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil fédéral rend obligatoire une réalité déjà largement appliquée

Les entreprises ne sont pas des lieux de contamination. Leurs plans de protection sont efficaces. Dans plusieurs cantons, le port du masque est obligatoire dans les bureaux dès deux occupants. La nouvelle obligation généralisée du télétravail annoncée par les autorités fédérales est un non-sens.

Si 70% des entreprises ayant répondu au récent sondage réalisé par la Fédération des Entreprises Romandes Genève se disaient défavorables à cette obligation, c'est précisément qu'elle ne génère que des complications, sans aucun bénéfice sanitaire avéré. Elles ne remettent pas pour autant en question les fondements même du télétravail qui a fait ses preuves à plus d'un titre. Aujourd'hui, c'est la contrainte qui pose problème. Un seul soulagement pour Blaise Matthey, secrétaire général de la Fédération des Entreprises Romandes (FER): «Heureusement, l'obligation de télétravail ne s'applique que là où c'est possible. Pour certaines activités, le télétravail est à l'évidence impossible. Pour d'autres, cette marge de manœuvre est la flexibilité indispensable pour préserver les entreprises, notamment les plus petites et les plus fragiles.»

2G... Et après ?

A la dernière consultation, l'élargissement de la règle des 2G aux espaces intérieurs d'établissements publics, qui ne seraient donc accessibles qu'aux personnes vaccinées ou guéries, était la seule variante acceptable d'un point de vue économique, l'option de nouvelles fermetures d'entreprises étant exclue. Le Conseil fédéral l'accompagne de la règle 2G+ lorsqu'il n'est possible ni de porter le masque ni de consommer assis. L'ensemble des aides aux entreprises et aux travailleurs touchés par les conséquences financières des mesures sanitaires devrait être prolongé jusqu'à fin 2022. «Pour de nombreux secteurs, le chiffre d'affaires résiduel avec les systèmes 2G ou 2G+ sera très nettement insuffisant pour leur éviter de tomber dans les chiffres rouges. Je pense notamment aux restaurants, au monde de la nuit ou aux clubs de sport. Ils doivent impérativement pouvoir bénéficier des indemnités nécessaires.», déclare le président de la FER, Ivan Slatkine.

Quid du 3ème G?

Permettre aux personnes vaccinées ou guéries de se faire tester gratuitement en cas de symptômes ou de contacts avec une personne positive est une question de santé publique. Ce n'est pas le cas des tests de convenance destinés aux activités de loisir, de restauration ou de voyage qui doivent rester payants pour ne pas augmenter massivement et inutilement le coût des mesures de lutte contre la pandémie. Si les tests devaient être rendus obligatoires dans le contexte professionnel, ceux-ci devraient être accessibles gratuitement; en aucun cas leur coût ne devrait incomber aux employeurs.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faitière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch